

## **Gestion des préinscriptions – Année scolaire 2018/2019**

### Disciplines d'éveil – Enfants de 4 à 6 ans

Les demandes de préinscriptions sont reçues (quel que soit le mode de préinscription : demande déposée au secrétariat ou rédigée par Internet) du 9 avril au 16 mai 2018.

Après réinscription des anciens élèves, les places disponibles sont attribuées aux enfants vincennois par tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu le 16 mai 2018. Il sera effectué par l'administration du Conservatoire, en présence d'un parent d'élève et d'un élu de la ville de Vincennes. Une liste d'attente est également établie lors du même tirage au sort. La répartition dans les différents cours est faite en fonction des souhaits inscrits sur la demande de préinscription.

Les demandes reçues après le 11 mai 2018 sont inscrites chronologiquement sur la liste d'attente à la suite des personnes qui n'ont pu être admises lors du tirage au sort.

### Toutes disciplines à partir de 7 ans

Les demandes de préinscriptions sont reçues à partir du 14 mai 2018.

Un numéro d'ordre chronologique est attribué lors de la réception de la demande par le secrétariat (quel que soit le mode de préinscription : demande déposée au secrétariat ou rédigée par Internet).

Les places disponibles sont attribuées, au plus tard, dans la deuxième semaine de septembre, après réinscription de tous les anciens élèves du Conservatoire.

Les places disponibles sont attribuées selon les critères définis ci-dessous :

#### Pour l'inscription en Musique (à partir de 7 ans)

Les places sont attribuées :

1. Aux élèves déjà en cursus en attente d'une place en discipline instrumentale
2. Aux anciens élèves des ateliers « découverte »
3. Aux enfants
4. Aux vincennois
5. Aux anciens élèves d'un autre Conservatoire
6. Selon le niveau et les notes de Formation Musicale (examen de l'année précédente)
7. Ordre chronologique

#### Pour l'inscription en Danse - classique ou modern'jazz (à partir de 7 ans)

Les places sont attribuées :

1. Aux anciens élèves d'Initiation 1,
2. Aux enfants vincennois, après audition\*.

#### Pour l'inscription en Art Dramatique (à partir de 15 ans)

Les places sont attribuées :

1. Aux anciens élèves d'art dramatique,
2. Aux enfants vincennois, après audition\*.

Le secrétariat du Conservatoire informera chaque famille de l'issue de sa demande.

\* Les places disponibles peuvent être attribuées à des enfants non-vincennois ou à des adultes selon l'ordre chronologique (ou après audition pour la danse, l'art dramatique, les chœurs, la Filière Voix...)